

# MODALITES D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES ARRIVANT EN SECONDE, PREMIERE OU TERMINALE AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN A LA RENTREE 2024

Une fois l'affectation reçue, les responsables légaux des élèves doivent obligatoirement procéder à la télé-inscription en se connectant à l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr> à l'aide de ses identifiants EduConnect et imprimer les documents demandés.

Afin de finaliser cette inscription, ils devront venir au lycée avec leur enfant selon le calendrier ci-joint munis de l'ensemble des pièces indiquées et renseignées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

## 1/ INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA VIE SCOLAIRE :

### Pour tous les élèves :

- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos
- Une fiche de renseignements avec étude automatique du droit à bourse (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche d'inscription options pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche d'autorisations parentales (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche de renseignement médical (document à imprimer et renseigner)
- Un formulaire de demande NUMERISAK (document à imprimer et renseigner)
- Une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'élève
- Une photocopie du livret de famille où figurent les noms et prénoms de l'élève
- Une photocopie de la décision de justice pour l'autorité parentale unique ou d'adoption si nécessaire
- Une photocopie du bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023-2024
- Une photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une adhésion de 10 euros à la MDLE (Maison Des Lycéens et des Etudiants) est demandée pour participer aux diverses activités durant l'année scolaire. Si paiement par chèque, libeller à l'ordre de « MDLE lycée Antoine Roussin »

**Une photo numérique de l'élève sera faite le jour de la finalisation de l'inscription**

### Pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'internat d'excellence du lycée Antoine Roussin :

Un dossier d'inscription à l'internat devra être récupéré lors de l'inscription en juillet et renseigné par la famille.

L'inscription à l'internat se fera le lundi 12 août 2024 au lycée Antoine Roussin avec la présence obligatoire du responsable légal, de l'élève et d'un correspondant habitant Saint-Louis ou les alentours.

## 2/ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PAR L'INTENDANCE :

### Pour les élèves boursiers :

- Un relevé d'identité bancaire du responsable légal comportant les numéros IBAN et BIC
- La notification d'attribution de bourse

### Pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à la demi-pension :

- Une demande d'admission à la demi-pension (document à imprimer et renseigner)
- Une note d'information sur le coût de la demi-pension (document à imprimer et signer)
- Une photographie d'identité avec les noms, prénoms et date de naissance inscrits au dos

.....

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SANS LA PRESENCE OBLIGATOIRE  
DU RESPONSABLE LEGAL ET DE L'ELEVE OU DE L'ELEVE MAJEUR  
LE JOUR DE L'INSCRIPTION,  
ET D'UN CORRESPONDANT POUR TOUTE INSCRIPTION A L'INTERNAT**